



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/87
28 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATÉE DU 28 JANVIER 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
L'ÉQUATEUR AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la communication, datée du 27 janvier 1995, que vous a adressée le Ministre des relations extérieures de l'Équateur concernant la situation de conflit entre l'Équateur et le Pérou.

Le Représentant permanent

(Signé) Luis VALENCIA RODRIGUEZ

ANNEXE

Lettre datée du 27 janvier 1995, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Ministre des relations
extérieures de l'Équateur

J'ai l'honneur de me référer à la situation qui existe actuellement entre l'Équateur et le Pérou et aux normes pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Comme on le sait, le Gouvernement équatorien, à la suite des incidents provoqués à la frontière par l'armée péruvienne les 8 et 11 janvier, a demandé à plusieurs reprises au Gouvernement péruvien, par la voie diplomatique, de mettre fin à de tels actes de provocation, qui représentent une violation de la souveraineté de l'Équateur et des attentats à la paix internationale et à la sécurité de mon pays. En outre, lors du Sommet des pays membres du Groupe andin qui s'est tenu à Santa Cruz (Bolivie) les 20 et 21 janvier, j'ai eu l'occasion d'aborder cette question avec mon homologue péruvien, qui m'a assuré que son pays était entièrement disposé à régler la crise.

Malgré cela, le Pérou a lancé aujourd'hui des opérations militaires contre des positions de l'armée équatorienne situées en territoire équatorien. En toute logique, mon pays, faisant plein usage du droit de légitime défense reconnu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, s'est vu obligé de répondre aux attaques du Pérou.

En pleine conformité avec les dispositions de la Charte, je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer le Conseil de sécurité de l'agression dont l'Équateur fait l'objet et d'adopter les mesures qui seront considérées les plus appropriées.

Je tiens à vous informer que le Secrétaire général de l'Organisation des États américains se rendra demain à Quito et à Lima pour traiter du conflit frontalier susmentionné.

De même, j'ai contacté les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Brésil, du Chili et de l'Argentine, pays garants du Protocole de 1942 relatif à la paix, à l'amitié et aux frontières pour leur demander d'envoyer des observateurs militaires dans la région frontalière entre l'Équateur et le Pérou.

Le Ministre des relations extérieures

(Signé) Galo LEORO
